

PARTIE III, SECTION II

PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE PLAN DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Logement et établissements humains au Canada

Pour le Canada, le développement durable sur le plan des établissements humains suppose non seulement d'atteindre des objectifs économiques tout en préservant les systèmes écologiques, mais aussi de prendre en compte l'importance de divers facteurs de nature sociale, tels que l'accès au logement à des prix abordables, le sens de l'équité au niveau de la collectivité, et les capacités d'adaptation aux changements d'ordre démographique et autres. Au Canada, non seulement s'efforce-t-on de construire des logements selon des normes plus conformes à la préservation de l'environnement, mais les collectivités elles-mêmes cherchent des moyens de planifier et de mener leurs opérations afin d'en minimiser les répercussions sur l'environnement et d'améliorer la qualité de vie.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux élaborent et appliquent des politiques globales d'utilisation des terres et de construction dans les zones qu'ils contrôlent, et le secteur privé crée des logements en respectant les lois et règlements en vigueur. Les administrations municipales sont généralement chargées d'appliquer les codes du bâtiment, de réglementer l'utilisation des sols sur leur territoire et de mettre en place les infrastructures nécessaires telles que la voirie, les canalisations d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées, souvent avec l'aide d'instances supérieures. Le gouvernement fédéral participe à la mise sur pied, au financement et à l'exploitation de programmes nationaux de construction de logements aussi bien sociaux qu'aux prix du marché privé. Ces programmes sont souvent mis en oeuvre en coopération avec d'autres gouvernements ainsi qu'avec des organisations à but non lucratif. Les secteurs